

PROCES-VERBAL

Séance du jeudi 7 septembre 2017 à 20h00 Salle du Conseil communal

Présidence : M. Pierre Butty Secrétaire : Mme Carole Dind

Séance retransmise en direct sur « Citoyenne TV » et www.vevey.ch

06 / 2017

<u>M. le Président</u> ouvre la séance en saluant toutes les personnes présentes, les représentants de la presse, le public, ainsi que les téléspectateurs et les internautes qui nous font l'honneur de suivre nos débats.

1. Appel

78 présents, 19 absents dont 1 sans excuse (M. L. Butticaz).

Une information sur la situation après l'incendie du collège des Crosets est donnée par Mme F. Maillard, chargée de communication et de prévention de la Police cantonale, ainsi que par Mme E. Leimgruber, syndique, et M. L. Girardin, municipal. Le texte de l'intervention de Mme la Syndique est joint en annexe au présent procèsverbal. Il n'y a pas de guestion, ni de commentaire du Conseil suite à ces interventions.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le point 7 - Assermentation d'un nouveau membre au Conseil communal – est reportée à la prochaine séance, la personne pressentie ne pouvant finalement pas assumer cette charge.

Aux points 10 et 21 – Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels, les objets suivants sont déposés :

- Interpellation de M. C. Tolusso intitulée « La Fête des Vignerons nous est chère »
- Interpellation de M. B. Schobinger intitulée « A quand le remplacement des feux de circulation de la RC 780 »

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres commentaires, il est accepté à l'unanimité tel que modifié.

3. Correspondance

M. le Président donne connaissance de la correspondance reçue depuis la dernière séance :

- Lettre de M. J.-P. Boillat annonçant sa démission de la commission de gestion. Son remplacement interviendra au point 8 de l'ordre du jour
- Lettre de M. R. Carrard, habitant St-Légier, traitant de l'aménagement futur de la place du Marché, de problèmes avec les WC publics et de la gestion des déchets en période estivale dans les parcs publics de la ville. M. le Président en profite pour rappeler que le site internet <u>www.laplacedumarche.ch</u> regorge d'informations sur les études d'aménagement en cours
- Copie d'une lettre de la Fondation BVA (ancien Bureau vaudois d'adresses) informant de sa décision de stopper la saisie des adresses transmises par les communes vaudoises avec effet au 30 juin 2017
- Lettre du Collectif R remerciant le Conseil communal pour l'attribution des jetons de présence de la dernière séance du mois de juin

- Lettre de la Municipalité demandant une prolongation du délai réglementaire pour répondre à l'interpellation de Mme F. Despot « De l'intérêt de Festival local pour la ville de Vevey »
- Lettre de Mme C. Akel, commerçante à Vevey, exprimant son inquiétude de voir la Vieille Ville perdre en attractivité
- Lettres de Mme C. Marggi et de M. D. Roshier annonçant leur démission respective du Conseil communal. Leur remplacement sera porté à l'ordre du jour de la prochaine séance. La démission de M. D. Roshier est accompagnée d'une vidéo de quelques minutes, applaudie par le Conseil communal
- Lettre de la Municipalité invitant le Conseil à la première vendange de la vigne communale sise sous St-Martin, au chemin de l'Espérance, le samedi 23 septembre prochain
- Notre collègue M. O. Schorer a été accidenté en faisant du vélo. Il est actuellement hospitalisé et nous lui adressons nos vœux de prompt rétablissement
- Sur la table à l'entrée de la salle, bulletins de l'ASR pour les mois de juin et juillet 2017
- Invitation à la Journée de l'énergie le 25 septembre prochain
- Programme de la Journée de la mobilité ce samedi 9 septembre à Vevey

4. Communication(s) du Bureau

Le Bureau rappelle que les personnes arrivant en retard à la séance, soit après l'appel, sont priées de signer la feuille de présence qui se trouve sur la table à l'entrée de la salle. Il propose également de reconduire les 20 minutes qui sont dévolues en début de séance au développement des motions, postulats, projets rédigés et interpellations, les points non traités étant reportés à la fin de la séance. De plus, les conseillers qui souhaitent assister à la séance d'une commission dont ils sont suppléants peuvent le faire en tant qu'observateur. Ils doivent cependant en informer la présidence de la commission avant la séance. Le Bureau rappelle également que lorsqu'un suppléant élu par le Conseil ne peut pas remplir son rôle de remplaçant, un autre membre du Conseil communal peut être proposé par son groupe. L'usage veut là aussi que la présidence de la commission en soit informée au préalable. (Pas de commentaires de la part du Conseil)

M. le <u>Président</u> donne quelques explications sur l'illustration qui se trouve sur le mur derrière lui. Plusieurs raisons l'ont incité à choisir cette photo :

« D'abord c'est une photo prise à Vevey, en 1938, au Théâtre de l'Oriental, qui était alors un cinéma. C'est au-jourd'hui un fleuron de la scène culturelle veveysanne, pour laquelle la Ville s'est - et a - beaucoup investie, à juste titre, et au sein duquel j'ai eu le plaisir de travailler durant plus d'une année. Cette image est donc un coup de chapeau à la culture de notre cité et au soutien qu'elle reçoit régulièrement de ce Conseil.

Deuxièmement c'est une photo qui appartient aux Archives Nestlé, puisqu'il s'agit d'un cliché pris lors d'une séance du Club Fip-Fop, qui a permis à bon nombre d'enfants de Suisse romande d'aller au cinéma dans les années 1930 à 1950 environ. Or c'est Nestlé qui m'a fait venir à Vevey, il y a bientôt 19 ans, pour travailler à l'Alimentarium. Sans vouloir faire de la publicité pour la "Grande Maison", c'est donc un clin d'œil à ce qui fait que je suis aujourd'hui devant vous en tant que premier citoyen de la ville.

Troisièmement, si j'ai choisi cette image, c'est surtout parce qu'on y voit une assemblée participative, joyeuse, animée, voire un peu brouillonne. Et c'est ce que j'espère avoir en face de moi dans l'année à venir. Quant à moi, je m'efforcerai de vous voir aussi en noir et blanc, sans tenir compte des couleurs politiques. Dans ce sens, cette image m'amène à quelques réflexions :

- d'abord j'espère vous ne serez pas aussi massivement simultanés à lever la main pour vous exprimer. Cela compliquerait dangereusement ma mission présidentielle. Par contre on ne peut qu'espérer une aussi belle unanimité lors des votes qui vont décider de l'avenir de notre commune! Nos scrutateurs n'auront ainsi pas souvent à se lever pour compter les voix.

A ce sujet nous pourrions espérer que cette salle du Conseil bénéficie prochainement d'un équipement modernisé, afin de travailler avec les outils de notre époque et non de celle de ces enfants.

- J'espère également que vos visages seront aussi enthousiastes et heureux que ceux de cette photo au moment de prendre la parole. Certes nous traitons de sujets sérieux, les propos échangés dans cette salle sont importants, mais rien n'empêche d'y mettre toujours de la courtoisie, un esprit d'écoute de l'autre, voire de compréhension mutuelle, plutôt que des expressions tendues, parfois agressives.
- Rappelons-nous que nous sommes les représentants de la population dans sa diversité et qu'à ce titre nous nous devons d'avoir un esprit de tolérance et comme le dit notre serment avoir toujours à l'esprit "la justice et la vérité" et "remplir avec intégrité et exactitude" notre fonction d'élu.

Dans ce sens, et contrairement à ces enfants, nous sommes responsables de nos décisions. A ce titre nous sommes "les autorités" de cette ville, avec la Municipalité. J'espère donc que nous défendrons nos positions en toute circonstance, sans nous cacher derrière le "ILS font ce qu'ils veulent" ou "ILS ne savent pas ce qu'ILS font" que l'on entend trop souvent. Nous sommes ces "ILS".

Nous ne pouvons pas non plus nous cacher derrière des réflexions comme "Nous n'avons pas fait notre travail" quand une décision prise par ce Conseil après un débat ouvert et un vote démocratique, mais qu'elle ne correspond pas à ce que nous espérions. Notre travail est de débattre et de voter au nom de nos concitoyennes et concitoyens.

- Enfin, et ça c'est malheureusement une certitude, notre assemblée n'est pas aussi "juvénile" que celle de cette image, puisque l'âge moyen de ce Conseil est de 50 ans. Mais nous sommes aussi diversifiés que ces enfants, représentant de toutes les catégories de la population, sans discrimination. J'espère que nous ne considérerons jamais qu'un citoyen, à cause de son origine, de son physique, de ses croyances ou simplement parce qu'il ne paye pas d'impôts, est un citoyen de deuxième zone, qui ne doit pas bénéficier des mêmes droits que les autres et ne mérite pas notre considération pleine et entière.
- Et pour terminer, j'espère que nos séances seront aussi fréquentées que celle-ci, car les objets qui y seront traités méritent l'investissement de chacune et de chacun. J'espère aussi que nous en sortirons à chaque fois avec des visages aussi lumineux. »
- 5. Adoption du procès-verbal des séances des 15 et 22 juin 2017

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal des séances des 15 et 22 juin 2017 est adopté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

- 6. Election du Bureau du Conseil pour 2017-2018
 - du (de la) vice-Président(e)

M. le Président rappelle que, suite à l'absence du candidat à la vice-présidence lors de l'élection du Bureau le 22 juin dernier, son élection a dû être reportée. Selon l'art. 14 du règlement du Conseil, l'élection peut s'opérer tacitement si le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir. L'élection peut toutefois s'opérer au scrutin individuel secret à la demande d'un conseiller, appuyé par un cinquième des membres présents.

M. J.-M. Roduit, au nom du groupe PDC, présente la candidature de M. Martino Rizzello comme vice-président du Conseil communal pour 2017-2018 :

Martino Rizzello est entré en politique à l'âge de 19 ans. Il est élu au Conseil communal de Vevey depuis 2011 en tant de membre du PDC. Actuellement avocat stagiaire, son engagement envers notre ville reste important malgré un emploi du temps chargé. Il est président du groupe PDC au Conseil communal, membre de la commission des finances, qu'il a présidée en 2016, et membre aussi d'autres commissions, comme la commission d'aménagement du territoire ou celle du RKC.

Il n'y a pas d'autre proposition. Personne ne demandant le vote à bulletin secret, M. Martino Rizzello est élu de manière tacite vice-président du Conseil communal pour 2017-2018, sous les applaudissements du Conseil.

7. Assermentation d'un nouveau membre au Conseil communal, en remplacement de M. Roland Delafontaine (PLR)

Ce point est reporté à la séance du 5 octobre 2017.

8. Nomination d'un membre et d'un membre suppléant à la commission de gestion, en remplacement de M. Jean-Pierre Boillat

La candidature de Mme N. Sjöblom est présentée comme membre et celle de M. D. Kambale comme suppléant. Il n'y a pas d'autre proposition.

Au vote, Mme Nana Sjöblom et M. Dominique Kambale sont nommés respectivement membre et membre suppléant à la commission de gestion à l'unanimité.

9. Nomination d'un membre et d'un membre suppléant à la commission des finances, en remplacement de M. Pierre Butty

La candidature de Mme S. Marques est présentée comme membre et celle de M. C. Bussy comme suppléant. Il n'y a pas d'autre proposition.

Au vote, Mme Sandra Marques et M. Cédric Bussy sont nommés respectivement membre et membre suppléant à la commission des finances à l'unanimité.

- 10. Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels
- a) Interpellation de M. C. Tolusso intitulée « La Fête des Vignerons nous est chère »
- <u>M. C. Tolusso</u> développe cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal. Compte tenu de la brièveté de l'échéance, il s'attend à ce que la Municipalité puisse dégager ce soir quelques grandes lignes sur les questions dont elle a connaissance depuis quelques jours déjà. Pour le reste, une réponse écrite serait évidemment bienvenue.

La Municipalité indique qu'elle répondra par écrit à cette interpellation.

M. C. Tolusso espère que cette réponse interviendra dans les délais prévus par le règlement du Conseil.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

- b) <u>Interpellation de M. B. Schobinger intitulée « A quand le remplacement des feux de circulation de la RC 780 »</u>
- M. B. Schobinger développe cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal.
- <u>M. E. Rivier</u>, municipal, indique que la vétusté de ces feux est connue, à tel point qu'on ne trouve plus aujourd'hui les pièces pour les réparer. Plusieurs études ont démontré toutefois qu'il ne fallait pas faire de giratoires aux trois endroits concernés (route de Blonay, Panorama et carrefour du Musée). L'interpellateur peut, s'il le souhaite, voir ces études. Les travaux de remplacement de ces feux seront achevés en octobre 2018 ; le préavis interviendra donc au plus tard au printemps de l'année prochaine. Pour diminuer les risques, lorsque les feux sont en panne, de la traversée de ces trois voies de circulation, ASR envisage de ramener le nombre de voies à deux, une dans chaque sens. Mais la faisabilité de cette mesure doit encore être examinée.
- M. B. Schobinger trouve dommage qu'il faille attendre plus d'une année encore avant de voir la situation se corriger. Il se réjouit toutefois de pouvoir lire les études qui ont été réalisées à ce sujet et attendra également les mises à l'enquête. Il y a deux écoles à proximité de cet axe et les questions de sécurité sont importantes. Il espère donc que tant la police que les services communaux mettent la bonne volonté nécessaire lorsque ces feux sont en panne.
- M. E. Rivier précise que lorsque les feux sont en panne, ASR délègue ses agents pour aider les enfants à traverser aux heures d'entrée dans les collèges et à la sortie. ASR suit donc ce problème de la façon la plus efficace possible.
- M. S. Molliat trouve qu'au-delà de la vétusté des feux et de l'éventuelle installation de giratoires, une chose faciliterait beaucoup la vie des Veveysans. Actuellement, les feux clignotent à l'orange quand ils sont en panne. Pourquoi ne pas envisager de les mettre sciemment à l'orange quand il y a peu de circulation ? D'autres villes ont fait l'expérience de diminuer les feux pour responsabiliser davantage les usagers. Ce serait une habitude à prendre, surtout lorsqu'il n'y a pas de circulation.
- <u>M. Ch. Roh</u> ajoute qu'il n'y a pas de synchronisation entre les feux qui sont vers le Panorama et ceux situés devant le Musée Jenisch, ce qui pose problème pour la fluidité du trafic.
- <u>M. B. Schobinger</u> indique que la vétusté des feux ne permet plus de faire du phasage, de mettre les feux à l'orange clignotants ou même de les coordonner. Pour les usagers qui viennent de la rue du Musée et qui veulent se rendre à la gare, il est quand même préférable d'avoir des feux, la traversée étant parfois périlleuse du fait que certaines distances de visibilité sont des plus limites.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. M. B. Schobinger se déclarant satisfait de la réponse municipale, cette interpellation est considérée comme réglée.

11. Préavis sur nouveau règlement du Conseil d'établissement des établissements scolaires primaire et secondaire de Vevey (2017/P14)

Cet objet est renvoyé à une commission de 7 membres composée de :

Président(e)-rapporteur : PLR Mme Danièle Kaeser

Membres : VER M. Karim El Khalifa

DA M. Alain Gonthier
PS Mme Isabel Jerbia
VL M. Roger Pieren
PDC M. Jean-Marc Roduit
UDC M. Basten Schobinger

Suppléants(es) : VL M. Francis Baud

UDC Moïn Danaï M. Mme Caroline Gigon PS PLR M. Vincent Imhof Mme Alexandra Melchior VER **PDC** M. Martino Rizzello DA M. Frédéric Vallotton

12. Préavis en réponse au postulat de M. Serge Ansermet « Caisse de pension des employés : désinvestir des énergies fossiles » (2017/RP15)

M.

VL

Cet objet est renvoyé à une commission de 7 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur</u> : DA M. Yvan Luccarini <u>Membres</u> : PS M. Serge Ansermet

PLR Mme Marcia Ciana
PDC M. Lino Lonardo
VER Mme Alexandra Melchior
UDC M. Antonio Poeira Martins

Olivier Casellini

<u>Suppléants(es)</u> : PS M. Thomas Delavy

M. **Umberto Dragone** PLR VER M. Andreas Foster VL M. Roger Pieren **PDC** Mme Dora Rentsch UDC M. Bastien Schobinger Alexandre Vallotton DA

13. Préavis en réponse au postulat de M. Darren Roshier « Pour qu' "Eux" deviennent "Nous" » (2017/RP16)

Cet objet est renvoyé à une commission de 7 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur</u> : PDC Mme Dora Rentsch Membres : PS M. Henok Gyger

VL M. Randolph Hunziker VER M. Jean Kamba

VER M. Jean Kamba
DA Mme Elodie Lopez
UDC M. Werner Riesen
PLR Mme Antoinette Walter
PLR M. Jean-Jacques Burgi

Suppléants(es) : PLR M. Jean-Jacques B

UDC M. Moïn Danaï Thomas Delavy PS M. M. Steven Pilet VL **PDC** M. Jean-Marc Roduit DA M. Eric Studer **VER** Ludovic Tirelli М

Communications de la Municipalité

14. Réponse à l'interpellation de M. Yvan Luccarini intitulée « La pub ou la vie » (2017/C19)

M. Y. Luccarini remercie la Municipalité pour sa réponse, même s'il peine à comprendre pourquoi cela a pris autant de temps. Il se dit content de voir que la Municipalité fait le même constat au sujet des panneaux qu'il avait signalés comme ne respectant pas la législation, notamment relative à la sécurité routière. Il s'étonne par contre de la position attentiste de la Municipalité, qui va discuter avec la SGA pour proposer un nouvel emplacement. Si l'on met sa voiture dans un endroit où elle ne devrait pas être, on ne nous appelle pas pour nous

proposer de la mettre ailleurs. ASR fait des contrôles et fait enlever la publicité illégale ou placée de manière à compromettre la sécurité des usagers. Dès lors, dans quel délai ces panneaux seront-ils enlevés ou déplacés ? Pour ce qui est des deux écrans permanents installés dans les giratoires, la réponse de la Municipalité est un peu à côté. Il s'agissait en fait de la même question. Ces panneaux se trouvent dans un giratoire, ce qui est contraire à la circulation routière. On est content d'apprendre qu'ils sont très appréciés des sociétés locales et d'autres sociétés, mais vont-ils aussi être déplacés ou supprimés ? (Pas de réponse de la Municipalité)

M. A. Gonthier insiste. L'interpellation soulève un problème de légalité quant à tout ce qui se trouve sur la voie publique et qui pourrait contrevenir aux ordonnances et lois sur la circulation routière. On nous dit qu'effectivement un des cas mis en avant n'est pas légal, qu'on va s'en occuper et voir s'il y a d'autres cas dans la ville. Et pour ces deux écrans, qui sont exactement dans le même cas, la Municipalité ne répond pas, ou répond à côté. Ce soir, on lui fait remarquer qu'elle ne répond pas et elle n'ajoute rien. Répondre à cette question complémentaire lui semble un minimum. Est-ce que ces panneaux sont conformes aux lois et ordonnances sur la circulation routière et est-ce que la Municipalité va entreprendre quelque chose, s'ils ne le sont pas, pour qu'ils le deviennent ? (Pas de réaction de la Municipalité)

M. E. Rivier rappelle, plus tard dans la séance, un préavis datant de 2009 relatif à l'acquisition de deux nouveaux écrans LED pour les entrées nord-ouest et nord-est de la ville. Il y est dit que, « même si la sécurité routière sur territoire veveysan (hors routes cantonales) est de compétence municipale, l'avis d'un expert de l'office cantonal des routes a été demandé. Celui-ci a attesté de la légalité de la démarche. Le temps de diffusion de chaque message est conforme à la loi fédérale (pas plus d'un message chaque 25 secondes, pas de diffusion d'images animées). Depuis leur mise en service, ces écrans géants n'ont été la cause d'aucun accident de la circulation. Ce matériel est sous surveillance permanente. Ainsi, la luminosité des écrans a été fortement diminuée à la tombée du jour afin de ne pas éblouir les conducteurs ». La question a donc été clairement débattue au Conseil communal et celui-ci a accepté ces écrans aux deux entrées de la ville.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

15. Réponse à l'interpellation de M. Antoine Dormond et de Mme Nana Sjöblom intitulée « Quel avenir pour les projets urbanistiques à Vevey » (2017/C21)

<u>M. A. Dormond</u> remercie la Municipalité pour sa réponse, qui satisfait les interpellateurs. Enfin, après tant d'années avec une gestion plus que douteuse de l'urbanisme, on peut dire que les citoyens ont été entendus. Les mesures qui sont mises en avant et les outils de planification qui sont proposés sont vraiment de bonnes choses et il ne peut que soutenir cette démarche.

M. S. Ansermet constate que la validité du PGA peut vraiment être mise en doute puisqu'il date d'avant les années 80, au moment où entrait en force la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Il est donc grand temps d'aller de l'avant et il remercie la Municipalité de prendre des mesures à cet effet. Mais ces mesures lui paraissent effroyablement compliquées. Les autres communes se lancent-elles aussi dans des opérations aussi complexes et n'y a-t-il pas moyen de faire plus simple ? Une zone réservée sera mise en place pour Plan-Dessus pour contrecarrer d'éventuels plans d'affectation ou projets de construction qui iraient à l'encontre de ce que souhaite la Municipalité en terme d'aménagement du territoire. Cela consiste en fait à « geler » une partie du territoire. Mais pourquoi une zone réservée uniquement à Plan-Dessus et pas ailleurs ? Quels arguments légaux la Municipalité aura-t-elle, face à un privé qui aura toute légitimité de proposer un projet de développement, même en le finançant lui-même, pour s'opposer à ce projet si elle n'a pas mis en place de façon plus vaste des zones réservées dans d'autres secteurs de la ville ? A la page 2, dernier paragraphe, on nous dit que « ce projet est actuellement soumis à l'examen préalable des services ». De quel projet s'agit-il (concept directeur, zones réservées) ? Si ce sont les zones réservées, comment cela va-t-il se passer ? C'est une immense procédure dont on voit le début ici.

M. J. Christen, municipal, indique que la Municipalité a choisi la solution la plus simple, même si elle paraît, il est vrai, compliquée. Si la Municipalité avait choisi simplement de tout geler et d'attendre le plan général d'affectation et le plan directeur communal, on en aurait eu pour un certain nombre d'années. L'avantage du concept directeur, c'est que, dès le moment où le Conseil l'aura adopté, un projet qui avait fait l'objet d'un plan partiel d'affectation pourra entamer un processus de mise à l'enquête parce qu'il s'inscrira dans ce concept directeur. La zone réservée ne touche pas les plans partiels d'affectation. Elle ne vise qu'à mettre en suspens des projets qui sont aujourd'hui plus ou moins conformes à la législation actuelle, jugée pourtant obsolète. Pour sortir de la zone réservée, il faut soit attendre la fin du processus et l'adoption du PGA (ce qui risque de prendre un certain temps), soit, au terme de l'adoption du concept directeur, se lancer dans l'établissement d'un plan partiel d'affectation. Pourquoi ne pas avoir décidé d'appliquer les zones réservées à l'ensemble du territoire de la ville ? Parce que les gros projets de construction sont concentrés aujourd'hui sur Plan-Dessus. La Municipalité pourrait par contre revenir devant le Conseil pour appliquer la zone réservée à un autre secteur après avoir

suivi le processus d'examen préalable et de mise à l'enquête, Mais aujourd'hui, cela ne se justifie pas. A Plan-Dessous, il y a un projet, dans le secteur du garage Volvo, qui devra faire l'objet d'un plan partiel d'affectation. Il est donc automatiquement mis en suspens, mais il n'est pas touché par la zone réservée, qui ne concerne que des projets qui sont conformes à la législation actuelle. Dans le secteur de Charmontey, il y a un projet qui vise à déplacer des droits à bâtir pour conserver un élément du patrimoine historique, en accord avec les Monuments historiques. Compte tenu des besoins qui existent aujourd'hui en matière de logement, on ne peut pas se permettre de faire attendre des projets une dizaine d'années. La solution choisie permet d'aboutir plus vite dans les démarches, tout en tenant compte des critiques qui ont été exprimées lors des trois référendums successifs. Cela fait cinq ans qu'en matière d'urbanisme, on est quasiment bloqué à Vevey. La démarche que propose la Municipalité permet de débloquer la situation. La Municipalité ne serait pas obligée de venir devant le Conseil pour faire adopter ce concept directeur, mais il est évident que si la majorité du Conseil n'est pas en accord avec ce concept, cela ne servira strictement à rien de venir par la suite avec des plans partiels d'affectation qui seront également refusés ou soumis au référendum. Il faut qu'on arrive à se mettre d'accord, raison pour laquelle la Municipalité propose ce processus.

- <u>M. S. Ansermet</u> estime que le PGA ne servira à rien, puisque tout se basera sur le concept directeur. Le concept directeur sera soumis au Conseil. Est-ce que les zones réservées le seront aussi ? La procédure choisie a toutefois un avantage, c'est que le PGA sera beaucoup plus facile à adopter.
- M. J. Christen ajoute qu'une fois que le Conseil aura adopté le concept directeur, on aura une vue d'ensemble. Deux chemins pourront alors être suivis. Le plus rapide vise à établir un plan de quartier (nouvelle appellation du plan partiel d'affectation) sur un secteur bien défini. L'autre consiste à attendre le PGA. Il est évident que la plupart des promoteurs qui ont un projet en cours vont vouloir passer par le plan de quartier. Par contre, on ne peut pas s'arrêter là, parce que le plan général d'affectation s'occupera de réglementer de manière précise tous les secteurs sur lesquels il n'y aura pas eu le développement d'un plan partiel d'affectation. La Municipalité présentera au mois de novembre une demande de crédit pour pouvoir engager l'ensemble du processus (PGA, plan directeur communal, zones réservées, etc.). Parallèlement aura lieu la mise à l'enquête publique de la zone réservée. La Municipalité viendra devant le Conseil au terme de cette mise à l'enquête, comme c'est le cas pour un PPA, et le Conseil sera amené à se déterminer sur ce principe. Dans l'intervalle, la zone réservée existe, la situation est suspendue jusqu'à la décision du Conseil. Le Conseil aura ensuite à se déterminer sur le concept directeur. La Municipalité espère pouvoir disposer de ce document au début 2019. Le PGA suivra, puis le plan directeur communal, mais cela prendra un peu plus de temps.
- M. P. Bertschy indique que le PLR est pour le moins surpris, mais pas étonné au vu des référendums effectivement gagnés par les opposants. Le PLR estime que la Municipalité a sa part de responsabilité dans ces échecs, vu son manque d'engagement lors de ces campagnes. Quels sont les délais exacts pour l'adoption de ce concept directeur et de la zone réservée ? Depuis combien de mois, d'années, a débuté la collaboration avec les deux projets qui sont maintenant bloqués ? Que pensent ces propriétaires de la proposition de tout bloquer aujourd'hui ? La Ville interdit aux propriétaires privés de construire des appartements ou des logements, certes, mais elle devrait d'abord montrer l'exemple. Le collège de Gilamont, qui n'est certes pas du logement et qui a déjà été adopté, va modifier bien plus grandement le quartier, tout comme la fameuse rue du Nord, dont il a appris que plusieurs habitants ne sont absolument pas satisfaits de ce qui va s'y passer. Donc, avant d'exiger de bloquer tout projet et de ne plus rien faire, la Ville de Vevey devrait montrer l'exemple et, dorénavant, ne plus proposer de projets de cette ampleur.
- M. J. Christen rappelle que certains membres de la Municipalité appartiennent à un parti politique qui était opposé aux PPA, notamment le dernier, qui concerne plus particulièrement l'équipe qui est en place depuis une année. Il n'était dès lors pas étonnant que ses membres ne se soient pas tous engagés de la même manière dans la défense de ce projet. Le municipal de l'urbanisme s'est quant à lui engagé de manière déterminée, que ce soit de manière publique ou sur les réseaux sociaux. Au départ, son groupe n'était pas convaincu. Il avait émis des réticences, demandé une étude sur l'impact économique de ce projet. L'amendement n'avait pas passé la rampe et, malgré cela, il a réussi à convaincre son groupe qu'il fallait soutenir ce projet. La Municipalité aussi s'est engagée, mais de manière plus nuancée, selon le principe développé par M. Ch. Reymond, du Centre Patronal, qui a une vision - partagée par certains milieux politiques, dont ceux que côtoie le PLR - sur l'engagement des exécutifs sur ce type de projet. La Municipalité ne peut pas s'engager outre mesure ; c'est le rôle des partis politiques. La demande de crédit sera présentée cet automne, la zone réservée au printemps et, début 2019, le concept directeur. Cela permettra de faire avancer les plans partiels d'affectation, sachant qu'au cours du processus d'établissement du concept directeur, les partenaires concernés, que sont Nestlé et Retraites Populaires, seront tenus au courant et pourront adapter leur PPA pour être plus rapidement prêts au moment où le concept directeur sera adopté par le Conseil communal. C'est dans le secteur de Plan-Dessus qu'un certain nombre de projets immobiliers sont susceptibles d'être développés. Les équipements publics ne sont pas concernés par les zones réservées, précisément parce qu'ils répondent à un intérêt public. Cela a été défini au niveau cantonal et fédéral. Pour ce qui est de la rue du Nord, il n'y a eu qu'une seule opposition, qui

visiblement est maintenue. On ne sait pas aujourd'hui s'il y aura recours au Tribunal administratif. Mais en tout cas dans le groupe de travail et de la part de tous les gens qui ont participé à l'élaboration de ce projet, il n'y a pas eu beaucoup de réticences, si ce n'est celles d'un ou deux propriétaires, dont l'un a fini par retirer son opposition. Celle qui reste porte sur une problématique de places de parc.

- M. P. Bertschy constate qu'il n'a pas eu réponse par rapport à ce que pensent les deux propriétaires, Nestlé et Retraites Populaires. Retraites Populaires, c'est un peu quand même notre caisse de pensions. Donc, s'ils perdent de l'argent, c'est nous qui en perdons aussi. On nous dit que la loi autorise ce qui est d'intérêt public. Pour M. J. Christen, visiblement, le logement n'est pas d'intérêt public.
- M. J. Christen répond que le logement est évidemment d'intérêt public. La Municipalité n'est pas en train de combattre les projets Nestlé ou Retraites Populaires, bien au contraire. Ce processus ne convient évidemment pas à ces deux propriétaires, mais il faut être conscient du fait qu'aujourd'hui, dans le contexte actuel, avec une législation obsolète, après trois référendums consécutifs perdus, si nous ne passons pas par cette procédure, nous courons à nouveau à l'échec. Pour sortir de cette impasse, nous devons passer par la proposition que fait la Municipalité.
- M. A. Gonthier précise que le concept directeur est en fait la première étape de l'élaboration du plan directeur. Il y a d'abord une vision générale, puis des visions sectorielles et plus détaillées. Ce concept global sera débattu, approuvé par le Conseil communal, et passera donc par toute une procédure qui permettra un débat assez large. Il ne va pas être adopté clandestinement par la seule Municipalité pour pouvoir lever des PPA, comme certains auraient pu le craindre. La zone réservée est déjà en force, mais elle doit encore être validée par le Canton et approuvée par le Conseil communal. Il salue évidemment la participation qui est prévue dans toute la démarche. Il y a toutefois une chose sur laquelle il reste dubitatif, à savoir l'avis exprimé par la communication « qu'il est plus aisé et sans doute plus opportun de faire participer le public à l'échelle d'un quartier qu'au niveau de la ville tout entière ». Ce n'est pas évident que plus c'est petit, plus c'est facile de donner son avis, parce que plus c'est petit, plus c'est soumis à des réglementations supérieures, à des conditions, des nécessités, etc., alors que si on demande aux gens quelle ville ils souhaitent, c'est peut-être justement plus facile d'un certain point de vue de s'exprimer, même si ce sera certainement plus confus, parce que plus général, et qu'il y aura peut-être un grand travail de tri pour faire converger certaines opinions. Mais cela vaut la peine d'essayer de faire s'exprimer la population sur l'idée générale de quelle ville elle a envie pour l'avenir comme base pour ce concept global.
- <u>M. J.-M. Roduit</u> rappelle qu'il existe aussi un plan directeur régional. Ne faudrait-il pas dépoussiérer ce plan directeur régional et que les dix communes de la Riviera s'entendent sur certaines lignes directrices avant de revoir notre propre plan directeur communal ?
- M. J. Christen indique que gérer une démarche participative à l'échelon d'un quartier ne veut pas dire qu'on ne va pas associer des gens qui viennent de l'extérieur. Ce n'est pas complètement fermé, mais il est vrai qu'on veut majoritairement avoir des gens qui connaissent le quartier, qui en sont les usagers. Pour la place du Marché, la Municipalité a entendu les critiques et vient d'associer aux tables rondes deux représentants des communes environnantes, M. D. Martin, syndic de Blonay et président de la CORAT, et M. A. Grangier, syndic de La Tour-de-Peilz. Le plan directeur communal devra s'inscrire dans la perspective d'une adaptation du plan directeur régional, mais on ne peut pas se permettre d'attendre le développement d'un plan directeur régional qui concerne plusieurs communes et risque de prendre beaucoup de temps. La prochaine présentation de l'approche développée par Vevey à la CORAT sera l'occasion de donner l'impulsion pour que le plan directeur régional soit lui aussi adapté. Même si le plan directeur communal a perdu un peu de son actualité, tout n'est pas à jeter. Il n'en va de même par contre du règlement sur la police des constructions, qui date d'un nombre d'années beaucoup plus conséquent.
- <u>M. le Président</u> pense que nous aurons l'occasion de reparler d'urbanisme à Vevey dans les mois et les années à venir, raison pour laquelle il clôt la discussion sur ce sujet. **Cette interpellation est donc considérée comme réglée**.

16. Abrogation du règlement de la Municipalité (2017/C24)

<u>M. C. Tolusso</u> trouve dommage que le règlement de la Municipalité soit abrogé malgré que ce soit légalement possible. Il avait en effet l'énorme mérite de synthétiser dans un document assez facilement accessible tout ce qui concerne la Municipalité. Serait-il possible d'obtenir la directive générale d'organisation interne édictée en début de législature et qui a été actualisée ?

Mme la Syndique rappelle que cette question avait déjà été largement débattue il y a quelques mois. Ce document est revu après chaque changement d'organisation, mais c'est une directive interne à la Municipalité, qui ne souhaite pas le diffuser.

- M. C. Tolusso regrette ce manque de transparence. Ce n'est pas un document d'ordre privé, mais un document qui émane d'une institution publique, qui n'est autre que le premier conseil de la Ville.
- M. A. Stübi comprend la réponse de la Municipalité, dans le sens où il s'agit d'un document beaucoup plus dynamique, qui change plus régulièrement. Il invite toutefois la commission de gestion à s'y intéresser dans le détail et voir peut-être des manquements qui pourraient être signalés au Conseil.
- <u>M. A. Gonthier</u> remarque qu'il s'agit d'un document qui est adopté par la Municipalité, ce n'est pas un document préparatoire. C'est un document qui est soumis à la loi sur l'information. On peut donc l'exiger, à défaut de le demander poliment.
- M. le Président remarque qu'il s'agit peut-être d'une question pour la commission de gestion.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

- 17. Ouverture d'un compte d'attente pour le préavis concernant la refonte du site internet www.vevey.ch (2017/C25)
- M. Y. Luccarini demande si les prestations qu'il est prévu d'offrir en ligne dans le futur se substitueront à celles que l'on peut avoir actuellement aux guichets de l'administration ou si elles seront proposées en complément ?
- M. L. Girardin répond que ces prestations seront complémentaires à celles fournies aux guichets.
- M. A. Méan se dit assez surpris d'avoir été convoqué à la commission qui traitera de ce sujet dans deux semaines alors que la discussion est ouverte ce soir déjà. Etant actif dans le domaine, il sait ce qu'il est possible de faire avec fr. 50'000.--. Il trouve absolument absurde qu'on dépense cette somme pour ce qui en soi est l'équivalent d'un devis et a très peur de voir le montant final que cela va coûter à la commune lors de l'implémentation.
- M. L. Girardin précise que l'intéressé a été convoqué à la commission municipale informatique et communication, et pas à la commission ad hoc qui traitera du préavis. La commission municipale pourra discuter des tenants et des aboutissants du projet. Nous sommes au-delà du devis dans le cadre de cette étude puisqu'il s'agit aussi de faire un état des lieux et un certain nombre d'autres choses. En tant que professionnel du domaine, M. A. Méan apprécierait certainement, comme toutes les personnes qui font du conseil, d'être payé pour le travail qu'il réalise, notamment lorsqu'on apporte de la valeur ajoutée.
- M. K. El Khalifa trouve aussi que ce montant de fr. 50'000.-- est très élevé pour le travail qui sera effectué. Il aimerait savoir qui seront les acteurs qui seront interviewés pour créer le cahier des charges.
- M. L. Girardin répond que cela concerne une grande partie de l'administration (et donc des services), la commission municipale, la Municipalité et d'autres acteurs qui sont en cours d'identification.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

- 18. Ouverture d'un compte d'attente pour la rénovation du collège de la Veveyse (2017/C26)
- 19. Ouverture d'un compte d'attente pour la fourniture et la pose de pavillons scolaires (2017/C27)
- M. A. Gonthier revient sur l'information selon laquelle un emplacement aurait été trouvé sur la dalle parking du SIGE. Est-ce que cela concerne uniquement ce qui sera nécessaire immédiatement pour le collège des Crosets ou est-ce que c'est l'emplacement enfin trouvé aussi pour ces pavillons-là ?

<u>Mme la Syndique</u> répond que maintenant que ces conteneurs seront installés à cet endroit-là, ils y resteront aussi pour accueillir les enfants de la Veveyse, puis du Rivage. Il aurait peut-être été plus adéquat de les mettre dans un premier temps sur Copet III, vu que le collège des Crosets est juste à côté, mais cela coûterait quand même pas mal d'argent de les déplacer par la suite. La Municipalité a donc préféré réfléchir à long terme et mettre ces conteneurs à un seul emplacement pour toute la durée.

M. R. Pieren aimerait savoir si l'incendie qui a eu lieu au collège des Crosets joue un rôle direct par rapport à l'ouverture de ces comptes d'attente ?

Mme la Syndique remarque que ces réflexions étaient déjà entamées de longue date. L'idée était à la base de construire le collège à Gilamont, ce qui aurait permis de faire une sorte de jeu de chaises musicales qui nous aurait évité cette dépense supplémentaire de plus de trois millions de francs. Force est de constater que le collège n'est pas construit, mais il est important de pouvoir aller de l'avant avec ces travaux de rénovation. Les évènements qui se sont déroulés lundi ont accéléré le processus. C'est ce matin que le comité de direction du SIGE a donné son accord de principe. Il faut encore faire quelques vérifications et mettre en place une convention avec le SIGE, mais l'avantage est que l'on peut avoir assez rapidement une solution par rapport aux élèves des Crosets et qu'on aura aussi une solution pour les élèves de la Veveyse et du Rivage.

M. A. Gonthier demande si la Municipalité, après avoir pensé à Copet, puis au SIGE, n'a pas pensé ou a écarté la possibilité d'une très grande parcelle, à peu près à mi-chemin, dont le propriétaire est une grande institution publique qui a subi une grande déception tout récemment et qui serait peut-être contente de louer un bout de terrain pour des containers scolaires ? (Pas de réponse de la Municipalité)

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

20. Adaptation des structures d'accès périscolaire en UAP et intégration au réseau REVE dès le 1^{er} janvier 2018 (2017/C28)

<u>M. A. Gonthier</u> constate qu'enfin il y a unification des systèmes de garde des enfants à Vevey. Il rappelle les longs discours qui ont été tenus à ce sujet devant le Conseil il y a quatre ans lorsque la question avait été posée et qu'il y avait eu une pétition pour renoncer à ce double statut plus ou moins fumeux entre le parascolaire et le périscolaire. La question est aujourd'hui réglée. Bravo!

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

21. Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels (suite)

Néant.

22. Questions et propositions

M. P. Bertschy constate que certains éco-points seront supprimés. Pour quelle raison supprime-t-on notamment celui qui se trouve au milieu de l'avenue Général-Guisan, qui est pourtant fortement utilisé? La commission déchets est-elle au courant de cette suppression? On parle beaucoup de démarche participative; les habitants ont-ils été consultés? Y a-t-il eu déjà des réactions par rapport à cette suppression?

M. J. Christen rappelle qu'il y a environ 43 éco-points. La Municipalité souhaitait à l'époque en maintenir 16-17. Lors de son entrée en fonction, il avait pris l'engagement d'avoir des éco-points à environ 250 mètres de chaque logement, en tout cas sur la majeure partie de la ville. Cela a abouti au maintien de 23-24 éco-points. Après réexamen de la situation et de leur fréquentation, ce sont 27 éco-points qui seront maintenus au final. Mais il a toujours été dit, au moment où l'on a ouvert la déchetterie, que le nombre d'éco-points serait réduit. Ce processus a été amorcé depuis longtemps. Il a certes pris du retard, mais il est en train d'être mis sur pied, avec une campagne d'information pour expliquer aux gens où se trouve l'éco-point le plus proche, qui sera d'ailleurs, dans certaines situations, mieux équipé. Il y a évidemment des raisons économiques à cela. Le traitement des éco-points nécessite un travail considérable et l'ouverture de la déchetterie doit être compensée par la fermeture d'un certain nombre d'éco-points.

Mme F. Despot se dit contente d'apprendre qu'il y aura moins d'éco-points parce que tous ne sont pas forcément judicieusement installés, certains avec des poubelles vertes placées devant des commerces, de type blanchisserie par exemple, qui nécessitent un environnement agréable à leurs activités. Ces éco-points sont très souvent mal entretenus. Elle n'en veut pas à la voirie, mais pense que le citoyen veveysan y met peu du sien. Elle se dit de plus en plus étonnée de voir le contenu des poubelles vertes, à tel point qu'on peut se demander si le tri que nous demandons à nos citoyens a encore un sens. Ce qui est sorti de ces poubelles vertes peut-il réellement être compostable ou ce pseudo-compost ne doit-il pas finalement être renvoyé à la Satom, auquel cas on se moque du citoyen veveysan qui fait l'effort de trier correctement ses déchets, qui paie ses impôts, et de l'esprit écologique qui veut que l'on trie ses déchets et qu'on les apporte au bon endroit et de la bonne manière ? Elle aimerait que la Municipalité réfléchisse sur l'ensemble du traitement des déchets verts et sur le coût et l'efficience que cela a. D'autre part, où en est-on de la nomination d'un chef de la voirie ?

M. Ch. Ming demande si l'on a une vision globale de ce qui va se passer le jour où la déchetterie devra déménager ? La structure actuelle va-t-elle rester là où elle et jusqu'à quand ? Faudra-t-il par la suite réinvestir pour recréer des éco-points au cas où le bail de la déchetterie n'est pas reconduit ?

Mme I. Jerbia remarque que des propositions sont régulièrement faites au sein de la commission municipale des déchets, mais elle a l'impression qu'elles ne sont pas sérieusement étudiées. Elle se dit persuadée qu'il y a une volonté, à long terme, de supprimer le ramassage du compost aux éco-points, mais il faudrait que le municipal en charge ait le courage de l'annoncer publiquement. On ne peut pas s'en prendre aux Veveysannes et aux Veveysans pour dire qu'ils font mal leur travail. A l'heure actuelle, les éco-points n'ont pas la structure d'éco-points. Il n'y a aucune information. Les informations que les gens ont reçues dans leur boîte aux lettres ne sont pas suffisantes. La commission des déchets le répète régulièrement. Un éco-points doit être un endroit clair, avec de vraies indications.

M. J. Christen comprend que l'on puisse regretter que la direction des espaces publics n'ait pas pu réduire plus tôt le nombre d'éco-points pour mieux cadrer ceux qui seront maintenus. Mais le processus est aujourd'hui entamé. On verra les résultats et on pourra alors en tirer des conclusions. Si l'on se rend compte que les éco-points ne sont pas la solution, parce qu'on n'arrive pas à avoir un contrôle suffisant, et qu'il faut revenir au système qui est pratiqué dans de nombreuses communes, et qui fonctionne, il faudra évidemment créer les conditions qui permettront d'éviter ce que l'on a vécu à l'époque, il est vrai sans déchetterie. On ne peut pas aujourd'hui affirmer que le municipal veut supprimer le ramassage du compost aux éco-points. Le municipal espère vivement, même s'il ne se fait effectivement pas trop d'illusions, que nous allons arriver à des résultats sur les éco-points. Rien n'a été fait à ce jour sur ces éco-points parce que nous n'avions pas les moyens de le faire. Il le regrette mais, vu la situation actuelle, il n'est pas envisageable de demander trois ou quatre postes supplémentaires pour surveiller les éco-points. Par cette réduction des éco-points, on va essayer de faire des efforts et on verra si c'est suffisant. La commission déchets est régulièrement tenue au courant de ce qui se passe. Si ses membres ont le sentiment qu'ils ne sont pas entendus, ils doivent dire précisément sur quel point parce que, pour ce qui le concerne, il a l'impression que le dialogue se passe très bien, même si effectivement il a lui aussi des frustrations par rapport à ce qu'on pourrait faire compte tenu des moyens qui sont à disposition.

<u>M. le Président</u> rappelle que nous en sommes à la partie des questions. Il propose si nécessaire de revenir sur cette question des éco-points par le biais de motions, postulats ou interpellations qui pourront être développés et débattus de manière plus approfondie.

M. P. Bertschy revient sur la nomination de la coordinatrice pour la Fête des Vignerons et aimerait savoir si ce poste a été mis au concours.

Mme la Syndique indique que, dans un premier temps, la Municipalité souhaitait trouver quelqu'un à l'interne de l'administration. Une personne avait postulé et aurait dû commencer le 1er juin, mais elle n'a finalement pas donné suite. La Municipalité a donc été un peu prise par le temps et, au lieu de faire une postulation ouverte, qui prend beaucoup de temps et d'énergie, elle a repris des dossiers qu'elle avait reçus dans le cadre de l'ouverture du poste de coordinateur de manifestations. Une information assez large a également été faite à tous les chefs de services. C'est plutôt le bouche-à-oreille qui a fonctionné. Une vingtaine de candidatures ont été déposées. Elles ont été analysées par le service de l'administration générale. Cinq candidats ont été reçus par un groupe de quatre personnes. Sur les cinq, deux ont retiré leur candidature une fois l'entretien terminé. La personne qui est aujourd'hui coordinatrice a été choisie à l'unanimité des personnes présentes. Il s'agit d'un poste d'auxiliaire, puisque temporaire. Dans un premier temps, la Municipalité avait mis un poste au budget 2017 pour la coordination avec la Fête des Vignerons. Face au déficit de la commune, elle a décidé d'enlever ce poste et d'essayer d'intégrer cette surcharge de travail au sein de l'administration générale. Mais on est aujourd'hui déjà en flux tendu juste par rapport aux choses du quotidien et on n'arrive pas à intégrer la gestion de cet évènement dans les forces qui sont aujourd'hui présentes au sein de la Ville. La Municipalité a tenté de trouver un subventionnement pour ce poste. Elle a contacté la Promove, le SPECo (service de la promotion économique et du commerce) pour voir si elle pouvait obtenir un financement LADE. Toutes ces démarches sont en cours et la commission des finances a été informée. Aujourd'hui, la Municipalité est contente d'avoir enfin quelqu'un qui va pouvoir faire le lien entre l'administration et la Fête des Vignerons.

M. P. Bertschy revient sur le mandat d'études parallèles voté par le Conseil communal le 7 décembre 2016 pour un montant de fr. 441'000.--. Où en est la démarche ? Est-il exact que plusieurs participants aux tables rondes ou aux groupes ont démissionné ? Peut-on connaître les raisons de ces démissions et ces personnes seront-elles remplacées ?

M. J. Christen répond que le processus avance selon ce qui avait été prévu. Au mois d'août, il a été répondu aux questions des équipes participantes, qui sont maintenant en marche pour présenter leur projet. Pour ce qui est des participants aux tables rondes, il y a effectivement eu quelques défections parmi les commerçants. Une bonne partie des commerçants ont toujours la nostalgie du projet de parking souterrain et estiment que les conditions ne sont pas réunies pour qu'ils puissent faire valoir leur point de vue. Nous allons, dans la mesure du possible, essayer de les remplacer. Nous essayons de convaincre les gens de participer en admettant ce principe, en leur disant que c'est une donnée de base et qu'à partir de là il s'agit de développer le meilleur projet

possible. Aujourd'hui, si on repart dans un projet de parking souterrain, on repart pour un nouvel échec d'une vingtaine d'années. Il faut à un moment donné tourner la page et travailler ensemble pour faire le meilleur projet possible.

- M. A. Stübi remarque que les travaux d'aménagement de la rue du Torrent ont été menés dans le courant de l'été. La rentrée scolaire est aujourd'hui intervenue. Lorsque le Conseil avait voté le préavis sur le rétrécissement de la chaussée, la question de la dangerosité de cette nouvelle route, plus étroite, avait été relevée, notamment par rapport à la présence des écoliers autour des collèges. Les trottoirs réaménagés et élargis apportent une sécurité supplémentaire, par contre le rétrécissement de la chaussée implique un rapprochement des deux trottoirs et donc encourage à passer par-dessus. Une partie de l'effet de rétrécissement de la chaussée devait être fait par le marquage des places de parc, qui devaient créer une espèce d'encombrement à l'entrée du secteur 30km/h. Ces marquages ne sont pas encore effectifs. Ce projet sera-t-il prochainement finalisé ? D'autre part, côté parking, côté amont de la route, il y a une bande de buissons qui est complètement fichue parce que tout le monde passe à travers. Dans le but d'encourager les gens à utiliser le passage sous voie, pourrait-on envisager de réaménager cette bande verte ? Et pourrait-on imaginer que le sous voie soit retouché de manière plus gaie afin d'encourager les gens à utiliser ce passage ?
- M. J. Christen s'est inquiété ce matin même de savoir pourquoi le marquage n'avait pas été effectué. D'après les informations qui lui ont été données, il s'agit d'un problème d'autorisation cantonale qui n'est pas encore parvenue à l'office de la signalisation. Il a pris note de la suggestion concernant la bande verte et le passage sous voie et verra ce qu'il est possible de faire pour améliorer la situation. Le trafic est déjà un petit peu ralenti, mais les gens n'ont effectivement pas conscience qu'ils sont dans une zone 30. Espérons que les choses rentreront dans l'ordre le plus rapidement possible.
- M. J. Zaugg a pu, lors de l'incendie du collège des Crosets, se rendre compte des problèmes de circulation dans le quartier quand survient un tel évènement. Avant que la majorité de gauche du Conseil ne prenne la décision de fermer une partie de la rue du Nord, il avait averti des problèmes qui allaient être posés. Il a été interpellé par des commerçants de la rue des Moulins, partie inférieure, qui n'ont pas été avisés du chantier qui s'est installé depuis quelques jours à cet endroit. C'est regrettable parce que notamment le kiosque, qui est le plus pénalisé, a pris ses vacances au mois de juillet, alors qu'il aurait certainement déplacé ses vacances s'il avait été au courant de ces travaux. Il trouve lamentable que la Municipalité ne prenne pas sa plume pour écrire aux commerçants et les informer de ces travaux.
- Mme la Syndique remarque qu'il y a parfois des choses qui fonctionnent très bien, parfois pas du tout, sans qu'on sache pourquoi. Ces travaux ont été décidés dans un cadre plus large par les CFF et la communication doit normalement être faite par les CFF, en collaboration avec la commune. Dans ce cas précis, la commune a elle aussi été surprise, puisqu'elle n'était pas au courant que ces travaux se dérouleraient à ce moment-là. On est en train de prendre langue avec les CFF pour que cette communication soit faite et pour qu'à l'avenir, puisque toute une série de travaux seront mis en œuvre par les CFF autour de la gare, la communication se fasse de manière correcte. Les services communaux ont été quelque peu débordés cette semaine, mais dès qu'ils auront un peu de temps, une information plus pertinente sera mise en œuvre.
- M. A. Gonthier se dit frappé par cette réservation du domaine public par cette double barrière depuis la sortie du passage souterrain sur toute la montée de la rue des Moulins piétonne. Les gens qui habitent le bâtiment en dessus de l'entrée du passage souterrain doivent remonter jusqu'en haut de la rue pour redescendre de l'autre côté de ce double « mur de Berlin ». A quoi sert ce mur et qui l'a autorisé ? On a beau dire que les CFF sont responsables, mais cela se passe sur le domaine public communal. Il y a donc eu une demande d'autorisation et quelqu'un a bien dû autoriser cette installation qui lui semble absurde, parce qu'il ne va pas y avoir un défilé continu de camions. Et le chauffeur du camion qui évacue les déblais du forage pour les nouveaux escaliers d'accès au quai est capable de monter lentement et de faire attention aux piétons.
- M. J.-M. Roduit trouve lui aussi que cette installation est complètement absurde. Il faut enlever ces barrières au fond de la rue des Moulins.
- M. J. Zaugg pense pour sa part que les services de la commune étaient au courant de ces travaux puisque les bancs ont été enlevés pour permettre aux gens qui viennent de la Migros de passer. Ce sont quand même des employés de la commune qui ont enlevé ces bancs, pas un privé. De plus, les parterres ont été fauchés, alors qu'il y avait auparavant une véritable forêt vierge.
- M. Ch. Ming constate qu'un département le service de l'urbanisme qui a déjà paraît-il une santé très fragile, a des collaborateurs qui semblent travailler jour et nuit. Ce service est en effet très actif sur les réseaux sociaux, parfois à 6h00 du matin, pendant la pause de midi ou le soir. Qui écrit ces messages, puisqu'aucun n'est signé ? Il peut concevoir qu'une information sorte d'un service, mais pas qu'on réponde à des interrogations de la

population sans qu'on sache qui écrit. Ces heures passées sur les réseaux sociaux sont-elles rémunérées, sont-elles comprises dans le temps de travail ? En cas de burn-out, un collaborateur pourrait-il faire valoir des droits pour avoir travaillé le soir, qui pourraient coûter très cher à la commune ? Cette politique va-t-elle continuer ? Il préférerait pour sa part qu'on s'occupe des dossiers, des travaux et de tout ce qu'il y a à faire dans la ville plutôt que de s'occuper de pages Facebook qui sont hors des communications officielles de la Municipalité.

<u>M. J. Christen</u> répond que la page Facebook du service de l'urbanisme est essentiellement alimentée par des informations transmises par les collaborateurs. Comme sur les réseaux sociaux il faut réagir extrêmement rapidement, il est pour sa part connecté en permanence, notamment aussi pour pouvoir réagir s'il devait y avoir des dérapages. Au-delà des réponses directes, il se peut qu'il y ait des informations qui soient programmées, pour une certaine heure afin d'avoir un meilleur taux d'écoute. Cela ne veut pas dire qu'elles ont été rédigées à ce moment-là. Il y a des informations factuelles qui émanent du service, mais dès que cela relève plutôt du commentaire ou qu'il y a un aspect politique, c'est le municipal qui s'exprime. Il y a toujours une distinction qui est faite, parce que sinon plus personne ne s'y retrouve.

<u>M. Ch. Ming</u> demande que les messages qui sont diffusés sur les pages de la Ville soient signés. Ainsi on sait de qui viennent ces propos, que ce soit une réponse à une question, un communiqué ou autre. Ce serait clair pour les gens.

<u>M. J. Christen</u> remarque qu'il n'est pas imaginable que les collaborateurs se mettent à signer les messages. Ceux-ci émanent d'un organisme officiel, d'un service, il n'est pas question de les personnaliser. En principe, les collaborateurs ne font pas de commentaires personnels, mais il se peut qu'ils répondent à une question posée.

<u>M. le Président</u> rappelle qu'on est au point des questions et propositions et que les interventions sont censées être courtes et rapides, dans la question et dans la réponse.

M. J. Christen rappelle que les communes de Vevey, La Tour-de-Peilz et Montreux ont lancé un appel d'offres commun pour la collecte des déchets incinérables, papier/carton et matières compostables, sauf ceux des déchetteries. Dans le cadre de cette procédure, trois offres ont été déposées. Après évaluation selon une procédure conforme aux marchés publics, c'est l'entreprise Retripa Crissier S.A. qui a obtenu le marché pour la collecte et le transport des déchets urbains incinérables (lot no 1). Les lots no 2 (papier/carton) et no 3 (déchets compostables des ménages) ont été attribués au consortium Transvoirie S.A. et SRS Swiss Recycling Services S.A. L'économie réalisée par cette démarche est estimée à fr. 200'000.-- environ pour la commune de Vevey. Pour notre ville, le lot no 3 comprend la collecte des végétaux seulement, puisque les restes alimentaires sont collectés aux éco-points, séparément. L'appel d'offres prévoit toutefois la possibilité, au cas où nous reviendrions à un système analogue aux deux autres communes de récolte totale porte-à-porte, et plus aux éco-points, de réintégrer le système le moment venu. Les contrats de prestations relatifs à ces adjudications sont en cours de finalisation par les services techniques des trois villes, sous la coordination de la commune de Montreux, commune boursière qui sera également la coordinatrice de cette opération durant toute la durée du contrat. La Direction des espaces publics se chargera du suivi et de faire le lien avec Montreux.

M. A. Stübi aimerait, pour apprécier ces fr. 200'000.-- d'économies, savoir quel est le total de l'adjudication. (La Municipalité ne peut répondre à cette question)

<u>M. le Président</u> constate que la séance de ce soir a duré très longtemps, alors qu'il n'y avait pas d'objets sur lesquels le Conseil devait voter. Les prochaines séances, il sera plus direct dans le coupage de parole s'il estime que le débat est trop long.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance à 22h40.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Pierre Butty Président Carole Dind Secrétaire

Annexes: ment. (3)

Mot de passe (WPA2): Conseil1116



Incendie au collège des Crosets

Lundi 4 septembre, à 11h41, la toiture du collège des Crosets a pris feu. La Centrale de traitement des alarmes du 118 a reçu plusieurs appels de témoins. Les policiers de Police Riviera et les sapeurs-pompiers du SDIS Riviera sont immédiatement intervenus, rapidement renforcés par les gendarmes vaudois et le SDIS Lausanne.

Lors du départ de feu, l'alarme évacuation du bâtiment a été immédiatement actionnée et le bâtiment a été évacué dans le calme en quelques minutes. Les enseignants, qui avaient reçu une formation en cas d'incendie en avril et en juin 2017, ont escorté les enfants jusqu'au collège de Plan comme le prévoit le protocole. Tous les occupants du bâtiment ont pu être évacués dans le calme et personne n'a été blessé, ni incommodé par la fumée. Le feu a été rapidement maitrisé par les pompiers.

Les pompiers et la police cantonale ont constaté que la toiture en bois, posée sur une dalle de béton, a pratiquement entièrement brûlé, ainsi qu'une partie des panneaux solaires qui la recouvraient. L'intérieur du bâtiment n'a pas été endommagé par le feu, mais par l'eau utilisée pour éteindre l'incendie. Le 3^{ème} étage est le plus durement touché, le 2^{ème} étage moyennement atteint et le rez-de-chaussée relativement épargné.

Des investigations sont en cours pour identifier les causes du sinistre. L'enquête est menée par les spécialistes du groupe incendie et de la brigade police scientifique de la Police de sûreté avec l'appui des gendarmes de la région. Actuellement, la cause de l'incendie reste inconnue et l'enquête pourra prendre plusieurs semaines, voire des mois. L'enquête étant toujours en cours sous l'autorité du Ministère public de l'Est vaudois¹, nous ne pouvons malheureusement pas fournir plus de détails à ce propos pour le moment. Il est essentiel que nous nous limitions à notre sphère de compétence, soit trouver des solutions pour les écoliers, et ne pas échafauder des hypothèses sur les causes du sinistre, ou relayer des rumeurs. Laissons la police scientifique faire son enquête.

Suite aux premières mesures d'urgence (évacuation du bâtiment, mise en sécurité des enfants, incendie maitrisé), les services de la Ville, la Direction des écoles, l'Association Sécurité Riviera, l'ECA et la PCi se sont immédiatement réunis en cellule de crise afin de coordonner les différentes interventions et trouver des solutions à court et moyen termes pour les 260 élèves concernés, soit 204 élèves de primaire et le reste des élèves secondaires d'éducation nutritionnelle.

Dans l'immédiat, la Direction de l'établissement primaire, en concertation avec le Canton et la Ville, a décidé de mettre en congé les écoliers jusqu'à la fin de la semaine afin de leur proposer des solutions en début de semaine prochaine. Une permanence a été mise en place au collège de Plan chaque jour dès 8h25 et dès 13h55 l'après-midi afin d'accueillir les

élèves qui ne pourraient pas rester à la maison. Une chaine de communication a été mise en place via le site internet des écoles primaires, le site internet de la Ville de Vevey et la page Facebook de la Ville de Vevey afin de tenir les parents informés.

Un soutien psychologique a été immédiatement mis en place pour les élèves, les enseignants et le personnel communal qui en auraient besoin. Leurs demandes sont traitées en priorité.

Au niveau des infrastructures, la DAIE a évalué les dommages au bâtiment. L'urgence est à l'évacuation des débris du toit et à son étanchéification. Certaines salles situées au troisième étage ont été très endommagées par les infiltrations d'eau et nécessiteront des travaux assez importants, tout comme l'installation électrique de l'entier du bâtiment mise hors service par l'incendie. Le mobilier est de manière générale intact et pourra être évacué pour être réutilisé, tout comme les affaires des élèves et des enseignants. Un périmètre de sécurité a été établi autour du bâtiment à cause du risque de chute de débris. La DF a fermé le bâtiment et toutes les entrées sont strictement contrôlées.

La Municipalité, les services de la Ville et la Direction des écoles travaillent depuis lundi d'arrache-pied afin de trouver la solution la plus adaptée pour les élèves, les parents et les enseignants. Le but étant un retour à la normale dès que possible. Il est aujourd'hui certain que le collège ne pourra pas être remis en état avant plusieurs mois, vraisemblablement d'ici le mois de février. Dans cette optique, il a été décidé que les enfants ne réintégreraient pas le collège des Crosets afin de leur garantir un climat éducatif calme pendant les travaux de réfection.

Suite à l'inventaire des classes réalisé par la Direction des écoles et la DJEFS, la première solution envisagée est le déplacement des élèves dans 12 salles réaffectées temporairement dans différents collèges de la Ville, soit :

- 2 classes au collège de la Part-Dieu, soit 36 élèves ;
- 2 classes au collège de Charmontey, soit 26 élèves ;
- 1 classe au pavillon nord de Charmontey, soit 18 élèves ;
- 3 classes au collège du Clos, soit 52 élèves ;
- 3 classes au collège Bleu, soit 52 élèves ;
- 1 classe de soutien au collège de la Veveyse, soit 10 élèves.

Les mesures concernant le transport des élèves sont en cours de finalisation. De nombreuses options impliquant des communes voisines ont été étudiées mais pas retenues en raison des défis logistiques en lien avec les prestations d'accueil para et péri-scolaire et les transports.

La situation est loin d'être idéale de par l'utilisation quasi-totale des salles de classe à Vevey et implique une charge de travail importante, notamment pour le transfert des affaires scolaires du collège de Crosets prévu dès vendredi par la Ville avec la PCi. Cette configuration sera maintenue pour une durée de 4 semaines, soit jusqu'aux vacances

d'octobre. Il ne sera toutefois pas possible de maintenir ce dispositif plus longtemps, puisque ces salles sont normalement dédiées pour des activités scolaires, parascolaires, des appuis,...

Pour les écoliers de secondaire en éducation nutritionnelle, les cours ont actuellement repris, mais dans leurs salles d'enseignement habituelles. Nous sommes encore en train d'étudier les différentes possibilités pour ce qui est de l'accès aux cuisines. Des transports d'élèves vers les infrastructures des communes avoisinantes ne sont pas exclus. Des solutions devront également être trouvées pour les cours d'éducation physique.

Une séance d'information sera organisée à l'intention des parents d'élèves ce vendredi à 19h dans l'aula du collège du Clos en présence de Mme Amarelle. Un courrier a été d'ores et déjà envoyé par la Direction des écoles à ce propos.

Dès la rentrée d'octobre, nous mettons tout en œuvre pour disposer de **pavillons provisoires** afin de reloger les élèves jusqu'à la fin des travaux de réhabilitation du collège. Différents emplacements ont été étudiés afin d'accueillir ces pavillons, notamment le terrain de Copet 3, Crédeilles, les jardins Doret et du Rivage ou encore Kocher. Toutefois, le lieu actuellement pressenti pour la mise en place des pavillons est la dalle du parking du SIGE. Des pavillons seront installés sur trois étages avec les salles de classe nécessaires, salles des maîtres et sanitaires. Un accord de principe a d'ores et déjà été obtenu ce matin auprès du comité de direction du SIGE et différentes entreprises contactées pour la livraison des pavillons.

Nous prévoyons de profiter de ces travaux de réhabilitation pour effectuer les travaux d'entretien du collège des Crosets qui étaient prévues pour 2018, soit notamment la rénovation d'une des cuisines.

Conformément à la feuille de route sur le bâti scolaire que vous avez reçue lors de la séance du conseil du 1^{er} mai 2017, les collèges de la Veveyse et des Galeries du Rivage doivent être prochainement rénovés. Pour rappel, les rénovations du collège de la Veveyse sont prévues durant l'année scolaire 2018-2019. Des pavillons scolaires devront être installés à cet effet afin d'accueillir les classes du collège. En 2019-2020, les Galeries du Rivage seront à leur tour en rénovation et les pavillons scolaires utilisés à nouveau. Ces travaux nous permettront d'effectuer les rénovations impératives au bon fonctionnement des bâtiments scolaires en attendant le collège à Gilamont.

En guise de conclusion à cet état des lieux,

la Municipalité tient ici à remercier et à féliciter officiellement toutes celles et ceux qui ont fait que cet accident ne soit pas devenu un drame.

Je remercie ainsi en premier lieu les enseignants qui ont maîtrisé une évacuation sans aucun blessé, avec un sang-froid et un professionnalisme exceptionnel. C'est d'abord grâce à eux que nous ne déplorons aucune victime. Je remercie ensuite tous les acteurs de la chaîne de

sécurité, les pompiers, la police, les samaritains qui ont agit avec une rapidité et une précision sans faute.

Je remercie finalement toutes celles et ceux qui, après la phase d'urgence, ont travaillé depuis lundi, pour certains sans s'arrêter, pour trouver des solutions pour l'ensemble des élèves impactés. Ainsi c'est un grand merci avec beaucoup de reconnaissance, que j'adresse à : Au corps enseignant, à la Direction des écoles, au SDIS Riviera et Lausanne, à Police Riviera, à la police cantonale, la gendarmerie et la PCi. Au SIGE et aux VMCV

Merci aux différents services communaux, la Direction de la jeunesse, de l'éducation, de la famille et des sports, les concierges de la Direction des finances, la Direction de l'architecture, des infrastructures et de l'énergie, l'administration générale dont en particulier la communication et le secrétaire municipal.

Merci encore à l'Etat de Vaud pour sa précieuse collaboration au quotidien, aux communes voisines pour leur soutien et à tous ceux qui, de près ou de loin, ont manifesté leur soutien consécutivement à cet événement exceptionnel.

Je tiens également à remercier mes collèges municipaux et en particulièrement Lionel Girardin.

Mon dernier mot va enfin aux enfants et à leurs parents. Nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour atténuer au maximum les inconvénients liés à cette situation exceptionnelle.

La Fête des Vignerons nous est chère

Interpellation déposée le 7 septembre 2017 peur le groupe Décroissance-Alternatives au Conseil communal de Vevey

En 2019, les Veveysannes et les Veveysans auront la chance d'accueillir les centaines de milliers de personnes qui viendront assister à la Fête des Vignerons et se réjouir de l'ambiance qui accompagnera cette fameuse fête.

De nombreux sujets devront être préparés, traités et négociés entre la Ville de Vevey et la Confrérie des Vignerons. Cela ne pourra pas se faire au dernier moment, autant donc s'en préoccuper dès maintenant. C'est pour cela que nous posons un certain nombre de questions à la municipalité. Il est possible qu'elle n'ait pas encore de réponse précise à chacune d'entre elles, mais nous lui demandons avant tout de dégager des intentions et des lignes directrices. Et audelà, nous lui demandons de considérer ces questions comme étant des préoccupations d'une partie de la population.

La Municipalité de Vevey a décidé d'engager en 2017 un coordinateur de la Fête des Vignerons. - Son cahier des charges est-il déjà établi, et si oui, quelle en est la teneur ?

Dans la situation actuelle des finances communales, les intérêts matériels de la commune doivent être plus que jamais défendus.

- La Municipalité de Vevey a-t-elle déjà réfléchi aux lignes directrices concernant la tarification de l'usage accru du domaine public, du nettoiement de celui-ci, de l'évacuation des déchets et des autres engagements des services communaux ?
- Lors de la Fête des Vignerons de 1999, une redevance de 8% avait été perçue par la Commune de Vevey sur la billetterie de la fête, et sur elle seule. Les autres recettes de la fête (livre, musique, vidéo, vins) n'y étaient pas soumises. Quelles sont les intentions de la municipalité à cet égard ?

On peut s'attendre à ce que les objectifs d'une commune Cité de l'énergie se retrouvent dans l'organisation de la Fête des Vignerons.

- La municipalité a-t-elle l'intention d'agir pour que la fête soit à basse consommation énergétique, dans son fonctionnement comme dans l'accès des spectateurs (transports, stationnement, déchets) ?

En 1999, l'autorité sur une vaste portion du territoire communal (triangle gare — Jardin Doret — débarcadère Vevey-La Tour) avait été déléguée à la Fête, qui gérait les stands et autres installations utilisant le domaine public, ainsi que les animations proposées.

- Quelles sont les intentions de la municipalité dans ce domaine ?
- Une partie du domaine public sera-t-elle à nouveau mise à disposition de la Confrérie des Vignerons hors de l'arène proprement dite ? Et à quoi cette partie du domaine public sera-t-elle dévolue ? à des stands commerciaux ? à des prestations culturelles ? celles-ci seront-elles gratuites ou payantes ?
- D'autres acteurs, locaux ou venus d'ailleurs, auront-ils l'occasion de mettre sur pied des prestations culturelles, et si oui, à quelles conditions ?
- L'accès au périmètre de la fête sera-t-il libre pour les habitants, les spectateurs, les visiteurs ?
- Qui aura la responsabilité de la sécurité durant cette période où collaboreront ASR, gendarmerie et sociétés de sécurité privées ?
- La municipalité a-t-elle l'intention d'informer régulièrement le Conseil communal de la teneur des discussions avec la Confrérie des Vignerons ?

Pour le groupe Décroissance-Alternatives, Clément Tolusso

alusso

A quand le remplacement des feux de circulation de la RC 780

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Depuis plusieurs mois, les feux de circulation situés sur la rue du Clos sont régulièrement en panne. Soit ce sont les ampoules qui grillent, soit c'est tout le système qui lâche. Cette situation est due à la vétusté plus qu'avancée de notre système de régulation lumineuse. En effet, ces installations datent d'une trentaine d'années et rien n'a vraiment été entrepris pour corriger la situation.

Même si l'on peut trouver quelques avantages à cette situation, ainsi la fluidité retrouvée du trafic sur la RC 780 en sortie de ville, cela pose d'autres problèmes, comme la sécurité des traversées piétonnes et la sécurité des automobilistes venant des rues secondaires (rue du Musée et rue du Panorama notamment).

Pour résoudre ce problème, l'on parlait d'installer des giratoires sur cet axe mais rien n'a été fait. J'avais d'ailleurs proposé à la Municipalité d'installer des giratoires provisoires constitués essentiellement de marquage, afin de tester cette variante et d'avoir du temps pour planifier l'état futur pour ces carrefours.

Compte tenu de ceci, je me permets de poser les questions suivantes à la Municipalité :

- 1. Qu'en est-il de la variante d'installer des giratoires à la place des feux de circulation ?
- 2. Quand recevrons-nous un préavis pour la remise à niveau des carrefours de la rue du Clos ?
- 3. Lors de pannes prolongées des feux, Police Riviera ferme la voie de droite à la circulation en entrée de ville. Ne serait-il pas plus judicieux de fermer une des voies centrales afin d'offrir une traversée piétonne en deux fois ?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses orales

Bastien Schobinger

1//00